

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 37/003/2009 – ÉFAI
31 mars 2009

Action complémentaire sur l'AU 28/09 (AMR 37/002/2009 du 4 février 2009) – Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

HONDURAS Bertha Oliva (f), coordinatrice du Comité des familles de détenus et disparus du Honduras (COFADEH)
ainsi que les autres membres du personnel du COFADEH

Le 11 mars, Bertha Oliva a fait l'objet d'une surveillance de la part d'un homme qui s'est enfui lorsqu'il s'est rendu compte qu'il avait été repéré. Elle est protégée par la police depuis le 14 mars mais cette protection est insuffisante et elle est toujours en danger, de même que ses collègues.

Le 11 mars, Bertha Oliva est allée dîner avec un collègue et un proche dans un restaurant de Tegucigalpa, la capitale. Vers 20 h 45, un homme est entré dans le restaurant et est resté pendant une minute environ près de la porte principale, d'où il l'a observée. Puis il est sorti et est parti au volant d'une voiture. Ni Bertha Oliva ni ses compagnons ne l'ont vu.

Environ cinq minutes plus tard, le même homme est revenu vers le restaurant au volant d'une autre voiture. Il a fortement ralenti en arrivant au niveau du véhicule de Bertha Oliva, garé dehors, et a regardé à l'intérieur. Lorsqu'il s'est rendu compte que quelqu'un l'observait, il est parti. Bertha Oliva a appelé la police, qui est arrivée à peu près 40 minutes après. Les policiers n'ont interrogé aucune des personnes présentes au restaurant ce soir-là.

Le Bureau du procureur général n'a fait état d'aucune avancée dans l'enquête menée sur cet épisode ou dans celle concernant les menaces de mort reçues par Bertha Oliva le 27 janvier.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bertha Oliva, certains de ses collègues ainsi que les locaux du COFADEH ont déjà été pris pour cible à plusieurs reprises. Le 10 septembre 2008, deux policiers en civils ont été découverts en possession d'une liste de 135 militants et leurs organisations, parmi lesquels figuraient Bertha Oliva et le COFADEH. Ces agents, qui assuraient une mission de surveillance devant le siège d'un syndicat, détenaient également un appareil photo contenant des clichés des locaux de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), dont le COFADEH. Tous deux ont été arrêtés, mais ils ont par la suite été relâchés.

Le 6 juillet 2008, Bertha Oliva et sa fille ont été suivies par deux hommes. Le 31 août, un de ses collègues a été suivi par deux autres hommes. Quelqu'un a pénétré dans les locaux du COFADEH le 3 juillet et le 5 août ; les deux fois, des documents contenant des informations à caractère sensible ainsi que certains objets de valeur ont été dérobés. Aucune enquête n'a encore été menée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet pour la sécurité de Bertha Oliva et de ses collègues du COFADEH à la suite des deux messages de menaces de mort qu'elle a reçus le 27 janvier et de la surveillance dont elle a été l'objet le 11 mars ;
- dites que vous craignez que la protection policière dont Bertha Oliva bénéficie depuis le 14 mars soit insuffisante ;

- exhortez le ministre de la Sécurité publique à faire en sorte que des mesures efficaces et appropriées soient prises immédiatement pour assurer la sécurité de cette femme et de ses collègues, dans le plus strict respect de leurs souhaits ;
- priez instamment le procureur général d'ordonner qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée dans les meilleurs délais sur les menaces de mort du 27 janvier, sur la tentative du 11 mars visant à la maintenir sous surveillance ainsi que sur les autres événements récents, de rendre publiques les conclusions de ces investigations et de traduire en justice les responsables présumés ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains sont en droit de poursuivre leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Ministre de la Sécurité publique :

Coronel Jorge Alberto Rodas Gamero
Ministro
Ministerio de Seguridad Pública
Cuartel Casa Mata
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 220 1756

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Abogado Luis Alberto Rubí
Fiscal General del Estado
Ministerio Público, Lomas del Guijarro
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5667

Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos en Honduras (COFADEH)
Barrio La Plazuela, Avenida Cervantes, Casa No. 1301
Apartado Postal 1243
Tegucigalpa, Honduras

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 8 MAI 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.